

# VILLE DE BOIS-COLOMBES

-----

## CONSEIL MUNICIPAL

-----

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 9 MARS 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le 9 mars 2010 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Yves RÉVILLON, Maire, suite aux convocations adressées les 19 février et 3 mars 2010.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire ; M. LE LAUSQUE, M. VINCENT, Mme LEMÊTRE, Mme MARIAUD, M. DANNEPOND, Mme PATROIS (à partir de 20h10), M. SNEESSENS, Mme CORTEZ, M. AURIAULT, Mme BRENTOT, Maires Adjoints, Mme GAUZERAN, M. BOULDOIRES, Mme JOFFRE, Mme ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, Mme VENANT-LENUZZA, Mme JOLY-CORBIN, M. LUNEAU, Mme PAITEL, M. JACOB, Mlle CRENN, M. FOSSET, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, M. LIME (à partir de 20h10), Mme DAHAN (à partir de 20h15), M. PEIGNEY, Mme PETIT, M. JOUANOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme PATROIS (jusqu'à 20h10) - Maires Adjoints, M. LOUIS, M. NAVINEL, M. AUSSEDAT, M. LIME (jusqu'à 20h10), Mme DAHAN (jusqu'à 20h15), M. MBANZA - Mlle GROUX Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme PATROIS à M. AURIAULT, M. NAVINEL à Mme EMIRIAN, M. AUSSEDAT à Mme VENANT-LENUZZA.

M. Pierre JACOB est désigné comme Secrétaire.

---

L'adoption des comptes administratifs de la Commune et du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2009 étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation du Président de Séance.

Est seul candidat Monsieur Jean-Pierre LE LAUSQUE, Maire Adjoint.

Monsieur LE LAUSQUE est élu Président de Séance.

27 voix pour :  
J-P. LE LAUSQUE Y. RÉVILLON, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSEDAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, M. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A-C. JAUFFRET, G. CHAUMERLIAC, M. JOUANOT.

et 3 abstentions : J-P. LE LAUSQUE, F. PEIGNEY, M. PETIT.

Monsieur LE LAUSQUE propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Est seul candidat Monsieur Pierre JACOB, Conseiller Municipal.

Monsieur JACOB est élu Secrétaire de Séance.

28 voix pour  
M. JACOB :

Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, M. CRENN, M. FOSSET, A-C. JAUFFRET, G. CHAUMERLIAC, M. PETIT, M. JOUANOT.

et 2 abstentions : M. JACOB, F. PEIGNEY.

-oOo-

Monsieur LE LAUSQUE soumet à l'approbation des Membres de l'Assemblée Communale le compte rendu sommaire de la séance publique du 17 février 2010 qui est adopté.

28 voix pour :

Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, M. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A-C. JAUFFRET, G. CHAUMERLIAC, M. JOUANOT.

et 2 abstentions : F. PEIGNEY, M. PETIT.

-oOo-

L'ordre du jour est ensuite abordé.

-oOo-

**CULTUREL** : *Rapporteur Madame CORTEZ.*

Monsieur LE LAUSQUE donne la parole à Madame CORTEZ, Maire Adjoint.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **DÉLIBÈRE**

**CLT/2010/015 : Convention relative au soutien apporté par la Commune de Bois-Colombes à la diffusion de spectacles de théâtre par l'association le Chant des Hommes.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 31 votants.

Article 1er : La convention relative au soutien apporté par la Commune de Bois-Colombes à la diffusion par l'association le Chant des Hommes de spectacles de théâtre est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention citée à l'article 1er.

-oOo-

**FINANCES** : Rapporteur Monsieur DANNEPOND.

Monsieur LE LAUSQUE donne la parole à Monsieur DANNEPOND,  
Maire Adjoint,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

**FIN/2010/016 : Approbation du compte administratif de la Commune pour l'exercice 2009.**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil.

Article unique : Le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2009 est approuvé.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSEDAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, M. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A-C. JAUFFRET, G. CHAUMERLIAC, M. JOUANOT.

4 voix contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT.

				<b>VOTE</b>			
<b>LIBELLE</b>		<b>Mandats émis</b>	<b>Rattachement/ reste à réalisé</b>	<b>TOTAL</b>	<b>POU R</b>	<b>CONTR E</b>	<b>ABS- TENTION</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (pages 10 à 15)</b>							
<b>DEPENSES (pages 10 à 12)</b>		<b>36 675 289,20</b>	<b>1 464 034,19</b>	<b>38 139 323,39</b>			
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>9 105 445,15</b>	<b>1 047 277,95</b>	<b>10 152 723,10</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais ass.</b>	<b>21 498 612,80</b>	<b>730,63</b>	<b>21 499 343,43</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 892 573,91</b>	<b>299 804,37</b>	<b>3 192 378,28</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>1 049 255,29</b>	<b>116 221,24</b>	<b>1 165 476,53</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>11 044,67</b>		<b>11 044,67</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>						
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 118 357,38</b>		<b>2 118 357,38</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	

043	<i>Opération d'ordre à l'intérieur de la sect.de fonctionnement</i>						
<b>RECETTES (pages 14 et 15)</b>		<b>36 996 089,23</b>	<b>2 252 886,84</b>	<b>39 248 976,07</b>			
013	Atténuations de charges	17 018,81	28 525,99	45 544,80	27	4	
70	Produits des services	3 744 899,49	401 570,79	4 146 470,28	27	4	
73	Impôts et taxes	22 126 145,26	90 000,00	22 216 145,26	27	4	
74	Dotations, participations	9 053 821,62	5 114,49	10 723 584,06	27	4	
75	Autres produits de gestion courante	931 305,89	5 114,49	936 420,38	27	4	
76	Produits financiers	2 449,65	0,00	2 449,65	27	4	
77	Produits exceptionnels	933 371,82	57 913,13	991 284,95	27	4	
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>81 259,83</i>		<i>81 259,83</i>	27	4	
043	<i>Opération d'ordre à l'intérieur de la sect.de fonctionnement</i>	<i>105 816,86</i>		<i>105 816,86</i>	27	4	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT (pages 16 à 19)</b>							
<b>DEPENSES (pages 16 et 17)</b>		<b>13 586 425,96</b>	<b>1 426 506,17</b>	<b>15 012 932,13</b>			
<b>Hors opérations d'équipement (page 16)</b>		-	-	-			
16	Remboursement d'emprunts	3 893 293,28		3 893 293,28	27	4	
20	Immobilisations incorporelles	142 067,99	116 525,50	258 593,49	27	4	
204	Subventions d'équipements versées	102 831,67	84 229,03	187 060,70	27	4	
21	Immobilisations corporelles	1 859 650,12	324 999,45	2 184 649,57	27	4	
23	Immobilisations en cours	235 610,97	63 273,65	298 884,62	27	4	
<b>Opérations d'équipement (page 16 et 17)</b>		-	-	-			
001	Zac des Bruyères	190 230,76	23 306,30	213 537,06	27	4	
001	Salle Jean Renoir	125 556,25	470 645,65	596 201,90	27	4	
002	Ilot Smirlian	6 832,65	641,06	7 473,71	27	4	
002	Restauration Municipale	115 943,90	75 329,28	191 273,18	27	4	
002	Ilot Mermoz	41 446,18	7 500,00	48 946,18	27	4	
002	Ilot Pompidou	95 842,77		95 842,77	27	4	
002	Centre Technique Municipal	4 071 000,00		4 071 000,00	27	4	
003	Mise en sécurité des bâtiments	159 628,41	14 368,06	173 996,47	27	4	
003	Ilot Le Mignon	72 110,89	84 686,37	156 797,26	27	4	
004	Voirie - Quartier nord	743 200,78	115 799,22	859 000,00	27	4	
004	Zac Pompidou / Le Mignon	1 434 276,74	45 202,60	1 479 479,34	27	4	
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>81 259,83</i>		<i>81 259,83</i>	27	4	
192	<i>Plus ou moins-values de cession</i>	<i>81 259,83</i>			27	4	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>215 642,77</i>		<i>215 642,77</i>	27	4	
2313	Constructions	215 642,77			27	4	
<b>RECETTES (pages 18 et 19)</b>		<b>16 777 805,66</b>	<b>1 304 546,00</b>	<b>18 082 351,66</b>			

10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 507 705,82		3 507 705,82	27	4	
1068	Affectation n-1	1 000 000,00		1 000 000,00	27	4	
13	Subvention d'équipement	2 035 485,57	1 304 546,00	3 340 031,57	27	4	
16	Emprunts et dettes assimilées	7 820 614,12	0,00	7 820 614,12	27	4	
27	Autres immobilisations financières	80 000,00		80 000,00	27	4	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 118 357,38		2 118 357,38	27	4	
192	Plus ou moins-values de cession	703 871,59			27	4	
21	Immobilisations corporelles	146 388,24			27	4	
28	Amortissement des immobilisations	1 268 097,55			27	4	
041	Opérations patrimoniales	215 642,77		215 642,77	27	4	
2031	Frais d'études	215 642,77			27	4	

-oOo-

**FIN/2010/017 Avis sur le compte de gestion de Monsieur le Receveur Percepteur pour les opérations financières de la Commune pour l'exercice 2009.**

Délibération adoptée par :

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, M. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A-C. JAUFFRET, G. CHAUMERLIAC, M. JOUANOT.

et 4 abstentions : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT.

Article unique : Le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** sur le compte de gestion de la Commune établi par Monsieur le Receveur Percepteur pour les opérations financières au titre de l'exercice 2009.

-oOo-

**FIN/2010/018 : Approbation du compte administratif du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2009.**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil.

Article unique : Le compte administratif du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2009 est approuvé.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, M. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A-C. JAUFFRET, G. CHAUMERLIAC, M. JOUANOT.

et 4 contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT.

				VOTE			
LIBELLE		Mandats émis	Rattachement/ reste à réalisé	TOTAL	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>SECTION D'EXPLOITATION (pages 10 à 13)</b>							
<b>DEPENSES (pages 10 et 11)</b>		<b>55 580,71</b>	<b>33 500,00</b>	<b>89 080,71</b>			
011	Charges à caractère général	29 341,09	33 500,00	62 841,09	27	4	
012	Charges de personnel et frais ass.						
65	Autres charges de gestion courante						
014	Atténuation de produits						
66	Charges financières			0,00	27	4	
67	Charges exceptionnelles	735,88		735,88	27	4	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 503,74		25 503,74	27	4	
6811	Dot.aux amort.et provisions	25 503,74		25 503,74	27	4	
022	Dépenses imprévues						
023	Virement à la section d'investissement						
<b>RECETTES (pages 12 et 13)</b>		<b>189 675,69</b>		<b>189 675,69</b>			
70	Ventes de prods fabriqués, prest. de services, marchandises	186 896,81		186 896,81	27	4	
73	Impôts et taxes						
74	Dotations, participations						
75	Autres produits de gestion courante						
013	Atténuations de charges						
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels	0,50		0,50	27	4	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 778,38		2 778,38	27	4	
777	Subv. d'investissement transférées au compte de résultat	2 778,38		2 778,38	27	4	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT (pages 14 à 17)</b>							
<b>DEPENSES (pages 14 et 15)</b>		<b>283 100,22</b>		<b>283 100,22</b>			
16	Emprunts et dettes assimilées	3 240,00		3 240,00	27	4	
20	Immobilisations incorporelles						
204	Subventions d'équipements versées						
21	Immobilisations corporelles						
23	Immobilisations en cours	277 081,84		277 081,84	27	4	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 778,38		2 778,38	27	4	
139111	Subv. d'investissement transférées au compte de résultat	2 778,38		2 778,38	27	4	
<b>RECETTES (pages 16 et 17)</b>		<b>180 661,27</b>		<b>180 661,27</b>			
10	Dotations, fonds divers et réserves	87 824,94		87 824,94	27	4	

1068	Affectation n-1	67 332,59	67 332,59	27	4	
13	Subvention d'équipement		0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 503,74	25 503,74	27	4	
281532	Amortissement Réseau d'assainissement	25 503,74	25 503,74	27	4	
21	Immobilisations corporelles					
021	Virement de la section de fonctionnement					

-oOo-

**FIN/2010/019 : Avis sur le compte financier de Monsieur le Receveur Percepteur pour le service annexe de l'assainissement 2009.**

Article unique : Le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** sur le compte financier du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2009, tel qu'établi par Monsieur le Receveur Percepteur.

Délibération adoptée par :  
28 voix pour :

Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, M. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A-C. JAUFFRET, G. CHAUMERLIAC, , M. JOUANOT.

et 4 abstentions : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT.

-oOo-

**RESSOURCES HUMAINES : Rapporteur Monsieur Jean-Marc AURIAULT**

Monsieur LE LAUSQUE donne la parole à Monsieur AURIAULT, Maire Adjoint.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

**DRH/2010/020 : Maintien du taux de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs non logés – Année 2009.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 32 votants.

Article unique : Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le maintien du taux de base de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs non logés pour 2009, fixé à 216,50 € par mois, soit 2.598,00 € par an.

-oOo-

## NOTES D'INFORMATION : Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE.

Monsieur le Maire, dans les conditions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, a :

### I Marchés publics

1. attribué à la société PIERRE BLOY un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'un diagnostic de présence d'amiantes et de termites dans les équipements petite enfance « Capucine » et « Le Jardin enchanté ». Le marché est conclu pour un montant de 2.590,00 euros Hors Taxes ;
2. attribué à la société JEAN ROBIN & ASSOCIÉS un marché à procédure adaptée pour la réalisation de relevés de géomètre dans l'équipement petite enfance « Capucine ». Le marché est conclu pour un montant de 7.500,00 euros Hors Taxes ;
3. signé l'avenant n°1 au marché conclu avec la société SECURITEX DETECTION INCENDIE pour la fourniture et la maintenance d'appareils de lutte contre l'incendie. L'avenant a pour objet de modifier la clause de variation des prix suite à l'arrêt de la publication d'un indice inclus dans la formule de révision, de rajouter une référence au bordereau des prix unitaires et de préciser les conditions d'application de divers prix ;
4. signé l'avenant n°2 au marché conclu avec la société LF SYSTEMES pour la maintenance préventive et curative des systèmes de sécurité incendie des bâtiments municipaux de type E.R.P. L'avenant a pour objet de modifier la clause de variation des prix suite à l'arrêt de la publication d'un indice inclus dans la formule de révision ;
5. signé l'avenant n°2 au lot n°10 « Revêtements de sols souples et textiles - Parquet » du marché d'entretien, de réparation et d'aménagement des propriétés bâties communales, conclu avec la société B.P.V.R. L'avenant a pour objet de fixer les conditions d'exécution des prestations à reprendre suite aux malfaçons constatées lors de la réfection du revêtement de sol de la salle polyvalente située au rez-de-chaussée de l'école maternelle Jules-Ferry ;
6. attribué les lots suivants du marché à procédure adaptée relatif aux travaux de rénovation de la salle de spectacles et de cinéma Jean-Renoir :
  - a. le lot n°3 « Structure et charpente métallique – Couverture – Etanchéité – Verrière » à la société A.M.T. pour un montant de 422.500,00 euros H.T. ;
  - b. le lot n°5 « Menuiseries extérieures – Bardage métallique » à la société S.C.M. pour un montant de 353.878,00 euros H.T. ;
  - c. le lot n°10 « Electricité courants forts – courants faibles » à la société S.A.E.B.I. pour un montant de 204.428,81 euros H.T. ;
  - d. le lot n°11 « Chauffage – Ventilation - Rafraîchissement » à la société GUIBAN pour un montant de 545.000,00 euros H.T. ;
  - e. le lot n°12 « Plomberie - RIA » à la société AIR CLIM pour un montant de 86.480,00 euros H.T. ;



7. attribué à la société CITEC ENVIRONNEMENT un marché à procédure adaptée pour la fourniture de conteneurs de déchets ménagers. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pourra être renouvelé deux fois pour des périodes de même durée. Le montant du marché s'établira entre 8.000,00 et 29.000,00 euros Hors Taxes par période contractuelle ;
8. signé l'avenant n°2 au marché conclu avec la société LES HORTENSIS DU HAUT-BOIS pour la fourniture d'hortensias. L'avenant majore le montant maximum annuel du marché qui s'établit dorénavant à 11.000,00 euros Hors Taxes au lieu de 10.000,00 euros Hors Taxes ;
9. attribué à la société SVP un marché à procédure adaptée pour assurer un service d'information juridique par téléphone. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 15 février 2010 et pour un montant de 5.580,00 euros Hors Taxes ;
10. attribué à la société ATMI un marché à procédure adaptée pour la maintenance des terminaux de paiement électronique et des lecteurs éditeurs de chèques. Le marché est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et pour un montant de 4.941,00 euros Hors Taxes ;
11. attribué à la société SATAS un marché à procédure adaptée pour la location et la maintenance d'un équipement d'affranchissement. Le marché est conclu pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010 et pour un montant de 7.960,00 euros Hors Taxes ;
12. attribué à la société CECAP LA COURONNE un marché à procédure adaptée pour la fourniture d'enveloppes et de papiers imprimés. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pourra être renouvelé trois fois pour des périodes de même durée. Le montant du marché s'établira entre 5.980,00 et 17.940,00 euros Hors Taxes par période contractuelle ;
13. attribué à la société ADN un marché à procédure adaptée pour l'organisation d'un séjour à la montagne pour enfants de 6 à 13 ans en juillet 2010. Le montant du marché s'établira entre 7.600,00 et 15.000,00 euros Hors Taxes ;
14. attribué à la société PLANETE AVENTURES un marché à procédure adaptée pour l'organisation d'un séjour à la montagne pour enfants de 6 à 13 ans en juillet 2010. Le montant du marché s'établira entre 7.600,00 et 15.000,00 euros Hors Taxes ;
15. attribué à la société PLANETE AVENTURES un marché à procédure adaptée pour l'organisation d'un séjour à la montagne pour enfants de 6 à 13 ans en août 2010. Le montant du marché s'établira entre 7.600,00 et 15.000,00 euros Hors Taxes ;
16. attribué à l'association PIKLERLOCZY un marché à procédure allégée pour la participation du relais d'assistantes maternelles à une formation intitulée « Règles, limites et interdits » le 9 février 2010. Le montant du marché est fixé à 390,00 euros T.T.C. ;

17. attribué à l'association PIKLERLOCZY un marché à procédure allégée pour la participation du relais d'assistantes maternelles à une formation intitulée « Rôle des paroles adressées à l'enfant dans la construction de l'image de soi » le 9 mars 2010. Le montant du marché est fixé à 390,00 euros T.T.C. ;
18. attribué à la société DEMOS un marché à procédure allégée pour la participation d'un conseiller municipal à une formation intitulée « Délinquance urbaine : comment mieux prévenir et sécuriser nos quartiers » le 28 janvier 2010. Le montant du marché est fixé à 360,00 euros T.T.C. ;
19. attribué à la société D.D.J.S. 92 un marché à procédure allégée pour la participation d'un agent communal à une formation intitulée « Recyclage - Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur-Sauveteur » du 17 au 19 mai 2010. Le montant du marché est fixé à 173,52 euros T.T.C. ;
20. attribué à la compagnie AMOA un marché à procédure allégée relatif à des cours de théâtre organisés par le service culturel du 22 au 26 février 2010. Le montant du marché est fixé à 743,50 euros T.T.C. ;
21. attribué à l'association ANCPE un marché à procédure allégée relatif à des cours d'encadrement et de cartonnage organisés par le service culturel les 9 et 10 janvier 2010. Le montant du marché s'élève à 473,06 euros T.T.C. ;
22. attribué à l'association ANCPE un marché à procédure allégée relatif à des cours d'encadrement et de cartonnage organisés par le service culturel les 13 et 14 février 2010. Le montant du marché s'élève à 473,06 euros T.T.C. ;
23. attribué à l'association ANCPE un marché à procédure allégée relatif à des cours d'encadrement et de cartonnage organisés par le service culturel du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2010. Le montant du marché s'élève à 946,12 euros T.T.C. ;
24. attribué à Gilles CORRE alias « ERROC » un marché à procédure adaptée pour la mise à disposition de planches originales de BD pour l'exposition « Les profs » dans le cadre de la manifestation « Des bulles à Bois-Colombes » les 10 et 11 avril 2010 pour un montant de 750,00 euros T.T.C. ;
25. attribué à Pierre TRANCHAND alias « Pica » un marché à procédure adaptée pour la mise à disposition de planches originales de BD pour l'exposition « Les profs » dans le cadre de la manifestation « Des bulles à Bois-Colombes » les 10 et 11 avril 2010 pour un montant de 750,00 euros T.T.C. ;
26. attribué à Stanislas BARTHELEMY un marché à procédure adaptée pour la réalisation de l'affiche du festival et la mise à disposition de planches originales de BD pour l'exposition « Bois-Colombes en BD » dans le cadre de la manifestation « Des bulles à Bois-Colombes » les 10 et 11 avril 2010. Le marché est conclu pour un montant de 1.500,00 euros T.T.C. ;

## **II Marchés Publics et Tarifs**

27. attribué à la compagnie « ICI MÊME PRODUCTIONS » un marché à procédure allégée pour la programmation d'une pièce de théâtre intitulée « Je me souviens » le 15 octobre 2010 dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville. Le marché s'élève à 2.605,86 euros T.T.C. Le prix des places est fixé à 15,00 euros tarif plein et à 10,00 euros tarif réduit ;
28. attribué à la compagnie « MARILU PRODUCTION » un marché à procédure allégée pour la programmation d'un spectacle humoristique « Tenue correcte toujours exigée ! » le 19 novembre 2010 dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville. Le marché s'élève à 3.165,00 euros T.T.C. Le prix des places est fixé à 15,00 euros tarif plein et à 10,00 euros tarif réduit ;

## **III Louages de choses**

29. conclu des conventions d'occupation d'emplacements de stationnement avec des bois-colombiens :
  - a. une place dans le parc de stationnement situé 106 à 108, rue Victor-Hugo ;
  - b. une dans le parc de stationnement du collège Mermoz ;
  - c. deux dans le parc de stationnement « Tassigny » ;
  - d. une dans le parc de stationnement situé 11-17 avenue Savoye ;
30. décidé de poursuivre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, en lieu et place de l'ancien propriétaire-bailleur, le contrat de location en faveur du salon de coiffure KOUBA sis 205, avenue d'Argenteuil contre un loyer mensuel, charges provisionnelles comprises, de 430,00 euros ;
31. conclu avec un agent communal une convention d'occupation précaire et révocable d'un logement sis 7, villa de la Renaissance. La convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010 pour une durée de trois mois renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer mensuel est de 270,00 euros auxquels s'ajoutera la quote-part des charges locatives sur production d'états justificatifs ;
32. mis fin à compter du 30 novembre 2009 à une location d'un logement communal sis 10bis, rue Gramme ;
33. mis fin à compter du 30 novembre 2009 à une location d'un logement communal sis 15 avenue Le Mignon ;
34. conclu avec LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES une convention de mise à disposition du chalet de Châtel avec pension complète pour un séjour de 5 jours, le prix par journée étant fixée à 36,00 euros par participant ;

## **IV Huissiers - Avocats - Actions en Justice**

35. réglé la somme de 464,26 euros T.T.C. à Maître BINOCHE correspondant aux prestations qu'il a effectuées pour la défense des intérêts de la Commune dans le cadre du contentieux l'opposant aux occupants du logement communal sis 57, rue du Général-Leclerc ;
36. réglé la somme de 265,78 euros T.T.C. à Maître ROPERS correspondant à la notification d'un arrêt de la Cour d'appel de Versailles aux occupants du logement communal sis 57, rue du Général-Leclerc ;

37. réglé la somme de 162,00 euros T.T.C. à Maître ROPERS correspondant à la notification d'un commandement de quitter les lieux aux occupants du logement communal sis 57, rue du Général-Leclerc ainsi qu'à la notification au Préfet de l'absence d'exécution par les occupants de ce commandement ;
38. réglé la somme de 837,57 euros T.T.C. à Maître EVEILLARD correspondant aux prestations qu'il a effectuées pour la défense des intérêts de la Commune du 22 février 2009 au 8 février 2010 dans le cadre du contentieux locatif opposant la Ville à l'occupant du pavillon communal sis 45, rue Armand-Lépine / 64, rue Gramme.
39. réglé la somme de 717,00 euros T.T.C. à Maître EVEILLARD correspondant aux prestations qu'il a effectuées pour la défense des intérêts de la Commune jusqu'au 4 février 2010 dans le cadre du contentieux locatif opposant la Ville à l'occupant des locaux d'activité sis 97, rue Charles-Chefson / 1, rue Hoche ;
40. réglé la somme de 1.429,73 euros T.T.C. à Maîtres HASDAY et LE MIERE - Cabinet HDLM correspondant aux prestations effectuées pour la défense des intérêts de la Commune du 2 décembre 2009 au 11 février 2010 dans le cadre du contentieux relatif à l'exercice du droit de préemption sur le bien sis 35, avenue du Révérend-Père-Corentin-Cloarec ;
41. pris connaissance de l'ordonnance de la cour administrative d'appel de Versailles rejetant la requête de deux administrés demandant l'annulation du permis de construire initial et du permis modificatif délivrés en vue de l'extension d'une maison individuelle sur le terrain sis 15, avenue Allard ;

#### **V Concessions dans le cimetière communal**

42. accordé, dans le cimetière communal, deux concessions d'une durée de trente ans, une d'une durée de quinze ans et deux d'une durée de dix ans et a converti en concession de quinze ans une concession initialement accordée pour dix ans.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Au titre des questions diverses, a été abordé :

- le sinistre intervenu dans l'immeuble sis 95, rue du Général-Leclerc, l'arrêté d'interdiction d'habiter et le relogement des locataires ;

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 21h15.

Le MAIRE,  
Vice-Président du Conseil Général  
des Hauts-de-Seine

Yves RÉVILLON